



## Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 14 septembre 2011.

L'an deux mil onze, le 14 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Luigny, salle des fêtes - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 septembre 2011.  
Secrétaire de séance : Monsieur Thomas BLONSKY (Chapelle-Royale).

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie Monsieur le Maire de Luigny de son accueil et les membres du Conseil Communautaire de leur présence.

Il fait part des excuses des élus absents, retenus par d'autres obligations.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 18 mai 2011, sont approuvés à la majorité.

Deux observations. A savoir :

Paragraphe D – Environnement. Rapport annuel – exercice 2010 – des SICTOM de Nogent-le-Rotrou et de Brou-Bonneval-Illiers.

Monsieur Dominique DOUSSET, Vice-président, délégué à l'environnement : fait part d'erreurs de saisie. Il faut lire :

SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

Le SICTOM enregistre une diminution de son tonnage de déchets de 3.6 % par rapport à l'année précédente. Diminution des dépenses totales de - 4.7 % (diminution du coût à l'habitant).

Paragraphe I - Participation de la Communauté de Communes du Perche-Gouet à l'étude de marché « Village d'artisans » initiée par le Pays Perche d'Eure-et-Loir

Madame Brigitte PISTRE, Vice-présidente, déléguée au Développement Durable : regrette qu'il ne soit pas fait mention de la notion de spécialisation des entreprises dans la construction et équipement « développement durable ».

### **A – Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.).**

La C.I.I.D. de la Communauté de Communes du Perche-Gouet a été créée lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2011.

#### Rappel de Monsieur le Président

La C.I.I.D., composée d'un Président (Pt de la CDC ou Vice-président délégué) et de dix commissaires, doit faire l'objet, de la part de l'organe délibérant - sur proposition des communes membres - d'une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 situés hors périmètre intercommunal) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Les personnes désignées doivent remplir les conditions édictées au 3<sup>e</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts : être de nationalité française ; avoir 25 ans au moins ; jouir de ses droits civiques ; être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la Communauté ou des Communes membres ; être familiarisées avec les circonstances locales ; posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

La durée des mandats des commissaires ainsi désignés sera la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les listes – titulaires et suppléants – proposées.

### **B – Finances. Amortissements 2010 (sur exercice 2011)**

#### Rappel

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Un tableau d'amortissement, déterminant le montant des dotations doit être inscrit au budget.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien. Une modification fait l'objet d'une délibération.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien et chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

La durée de l'amortissement d'un bien peut être fixée à l'intérieur des durées minimales et maximales fixées pour la catégorie à laquelle appartient ce bien.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an. Pas de modification possible au cours du même exercice.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les montants et durées des amortissements 2010 à inscrire au budget 2011.

### **C – Travaux de réhabilitation et extension de l'école intercommunale d'Unverre. Compte rendu des diverses réunions de la Commission d'Appel d'offres.**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation et d'extension de l'école d'Unverre, et fait le compte rendu des diverses réunions qui ont abouti au choix des entreprises. A savoir.

#### **Mardi 20 juillet 2011 (ouverture des plis – 2<sup>e</sup> appel d'offres)**

Ont été conviés à cette réunion membres de la C.A.O. et personnes qualifiées (maîtrise d'œuvre).

Le lot 13 est déclaré infructueux (une seule candidature. Offre supérieure à l'estimatif).

Monsieur PICHOT, Architecte, est chargé d'étudier de façon approfondie les dossiers de candidatures et offres ; de faire toutes les vérifications nécessaires et d'engager les discussions avec les entreprises si besoin.

Une nouvelle réunion est prévue le 28 juillet 2011.

#### **Mercredi 28 juillet 2011 (choix des prestataires)**

Ont été conviés à cette réunion : membres de la C.A.O. et personnes qualifiées (maîtrise d'œuvre).

Le lot forage - appel d'offres publié le 7 juillet 2011 – n'ayant fait objet d'aucune candidature, est déclaré infructueux.

Après discussion approfondie avec le maître d'œuvre – architecte et bureau d'étude thermique -, et compte tenu de l'incertitude qui n'a pas pu être levée sur le résultat attendu des forages, la Commission décide de ne pas relancer ce lot.

Le maître d'œuvre, en accord avec le Président, et après avoir contacté le conseiller ADEME, propose de ne pas retenir l'option géothermie.

L'avis de Monsieur PICHOT est sollicité sur les offres et candidatures reçues.

Celui-ci, après étude des documents et discussion avec les entreprises candidates, propose de retenir les prestataires suivants :

- Lot 2a. VRD : entreprise VILLEDIEU Frères, pour un montant négocié de 44 811.49 €
- Lot 3a. Gros œuvre : entreprise TACHAU, pour un montant négocié de 101 000.00 €.
- Lot 3b. Chape Anhydrite : entreprise SECAM, pour un montant négocié de 9 000.00 €
- Lot 3c. Carrelage : entreprise SECAM, pour un montant négocié de 10 000.00 €
- Lot 4. Charpente bois-bardages extérieurs : entreprise La Fertoise des Bois, pour un montant de 290 308.78 €
- Lot 5. Couverture : entreprise FORCLUM, pour un montant négocié de 45 996.44 €
- Lot 6. Cloisons-doublages-plafonds suspendus : entreprise PIGERE, pour un montant négocié de 69 753.57 €
- Lot 7. Menuiseries intérieures : entreprise PIEDALLU, pour un montant de 56 786.30 € (marché de base) + option (rangements) : 129.20 €, soit montant total : 56 915.50 €.
- Lot 8. Menuiseries extérieures : entreprise FEUGEREUX JOSSE, pour un montant négocié de 171 000.00 €
- Lot 9. Plomberie : entreprise EIFFAGE, pour un montant négocié de 35 000.01 €
- Lot 10. Chauffage-VMC : entreprise OLIVIER, pour un montant négocié de 205 821.44 €
- Lot 11. Electricité : entreprise L.T.E., pour un montant négocié de 93 000.00 €
- Lot 12. Sols souples : entreprise REVNOR, pour un montant négocié de 28 705.75 €
- Lot 14. Peinture : entreprise JALLOIS, pour un montant de 29 430.15 €
- Lot 15. Elévateur PMR : entreprise Green Distribution, pour un montant négocié de 22 000.00 €.

Soit un montant total : 1 212 743.13 € HT (marché de base et option), hors lot serrurerie.

Le lot 13 – serrurerie – sera relancé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de la C.A.O.

### **Mercredi 24 août 2011 (chauffage Unverre : citernes de gaz)**

Nécessité de faire enlever les citernes de gaz « enterrées » pour les remplacer par une citerne aérienne provisoire.

Deux distributeurs d'énergie ont été sollicités - Butagaz et Antargaz – pour la fourniture du gaz pour le chauffage de l'école maternelle et la production d'eau chaude.

Après débat, l'Assemblée, sur proposition de Monsieur le Président, retient l'offre d'Antargaz.

### **D - Mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes aux communes membres : La Bazouche-Gouet, Brou, Unverre.**

#### Rappel

La Communauté de Communes du PERCHE-GOUET, met à disposition des Communes précitées, des agents techniques, à raison d'horaires déterminés, pour y exercer leurs fonctions.

Leur travail est organisé par les Communes : activités, durée hebdomadaire de travail, .... Leur situation administrative est gérée par la Communauté de Communes du PERCHE-GOUET qui versera les rémunérations, correspondantes à leur grade d'origine.

Les mises à disposition peuvent prendre fin à la demande des intéressés ou de la Commune d'accueil, ou de la Communauté de Communes du PERCHE-GOUET ; au terme prévu (convention).

Le Conseil Communautaire, sollicité, donne son accord, à l'unanimité, à la reconduction des conventions de mise à disposition, partielle et à durée déterminée, de personnel de la Communauté de Communes aux communes de La Bazouche-Gouet, Brou et Unverre - à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

### **E – Fonds de Solidarité pour le Logement**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département s'est vu confié la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement. Celui-ci s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Fonds partenarial, le FSL est abondé essentiellement par le Conseil Général, mais reçoit également la participation des communes ou C.C.A.S., des bailleurs et autres organismes (CAF, MSA, ...).

Les textes en vigueur permettant aux communautés de communes d'abonder le FSL, le Conseil général sollicite la C.D.C. du Perche-Gouet pour une participation 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la participation de la Communauté de Communes, pour un montant de 1 074.00 € (montant inscrit au budget 2011).

### **F – Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département s'est vu confié la responsabilité du Fonds d'Aide aux Jeunes. Celui-ci s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Fonds partenarial, le F.A.J. est abondé essentiellement par le Conseil Général, mais reçoit également la participation des communes ou C.C.A.S., ou autres organismes (CAF, MSA, ...)

Les textes en vigueur permettant aux communautés de communes d'abonder le F.A.J. le Conseil général sollicite la C.D.C. du Perche-Gouet pour une participation 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la participation de la Communauté de Communes, pour un montant de 400.00 € au Fonds d'Aide aux Jeunes (montant inscrit au budget 2011).

### **G – Perch'sézam**

Afin de valoriser et promouvoir les activités culturelles et sportives offertes sur notre territoire, les Pays du Perche Ornaïs et d'Eure-et-Loir ont proposé de créer un pass appelé Perch'sézam à destination des jeunes de 11 à 25 ans, habitant, étudiant, ou travaillant dans le Perche.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 6 juillet 2011, a donné un avis favorable à l'adhésion de la C.D.C. du Perche-Gouet au dispositif Perch'sézam.

Il est de nouveau sollicité pour désigner un ou des points de diffusion du pass, et les personnes « relais » qui seront sous-régisseurs, diffuser le Perch'sézam, et l'intégrer dans l'animation jeunesse de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, sur proposition de Monsieur le Président, **acceptent** que l'Office de Tourisme Intercommunal soit le point de diffusion (sites de Brou et de La Bazouche-Gouet), **autorisent** Monsieur le Président à désigner une ou des personnes « relais » qui seront sous-régisseurs, à intégrer Perch'sézam dans l'animation jeunesse de la Communauté de Communes, et à signer tout document afférent à l'opération Perch'sézam.

## **H – Formations « VISA ».**

La Région Centre et le Fonds Social Européen, financent des actions de formation, totalement gratuites, et ouvertes à tous. A savoir.

« VISA » Internet : initiation ou perfectionnement sur l'ensemble des domaines suivants. Internet : navigation, messagerie, sécurité, téléchargements

« VISA » Bureautique : formation aux usages de la bureautique. Environnement Windows : traitement de texte (Word) ; tableur (excel) ; outil de présentation (PowerPoint) ; logiciels gratuits de bureautique.

« VISA » Eco-Citoyen : Informations sur les gestes au quotidien qui permettent de faire des économies d'énergie et de diminuer l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire pour la mise en place de ces dispositifs sur le territoire, à destination des habitants de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à réserver les actions de formations précitées et à signer tout document afférent à cette opération.

## **I – Accueil de loisirs de La Bazoche-Gouet. Ouverture « vacances de la Toussaint ».**

Madame PROVOT, Vice-présidente, déléguée aux Services à la Personne et à la Famille rappelle :

En juin 2011, un sondage auprès des familles de La Bazoche-Gouet, a fait remonter un besoin d'ouverture de l'accueil de loisirs de La Bazoche-Gouet pendant les vacances de la Toussaint.

C'est pourquoi, elle propose que la structure ouvre ses portes du 24 octobre 2011 au 28 octobre 2011, et de 8 heures à 18 heures pendant cette période.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide l'ouverture de l'accueil de loisirs, sis à La Bazoche-Gouet : du 24 au 28 octobre 2011, de 8 heures à 18 heures.

Fin de l'ordre du jour.